

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CSE

Ile de France

2

CSE ordinaires des

27 et 28 février 2025 / 27 et 28 mars 2025

Partie 1

VOS ÉLUS CSE

Aline GAVATZ

aline.gavatz@francetravail.fr

Carmen MOLINO -
GUERRERO

carmen.molino@francetravail.fr

Manuela SOUSA MATOS
ATTIA

manuela.sousa-matos@francetravail.fr

Mikaël FOURRÉ

mickael.fourre@francetravail.fr

VOTRE DÉLÉGUÉE REGIONALE et RESPONSABLE de SECTION

Mariama BLANCHOT

Snap.blanchot-IDF@francetravail.fr

VOS DÉLÉGUÉES RÉGIONALES ADJOINTES

Marilyne BONNIER

marilyne.bonnier@francetravail.fr

Aline GAVATZ

aline.gavatz@francetravail.fr

Pour nous écrire,
cliquez **ICI**

Les sujets abordés lors de ces deux CSE ont été nombreux. Nous avons donc pris le parti d'en tirer 2 communications, en regroupant certaines thématiques.

La Partie 1 traite plus spécifiquement des questions RH et diverses.

La Partie 2, à suivre, traitera d'aspects opérationnels liés à la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi.

Sujets traités dans la présente communication :

- Intervention préalable du SNAP IDF : Humanisme et sens des mots
- Questions et alertes préalables du SNAP IDF :
 - . Epreuve QCM du concours statut public
 - . Précisions sur l'activité des agents en mission FSE
 - . Situation à l'agence de Vitruve
 - . Situation de l'équipe CSP d'Antony
 - . Information sur la transmission des justificatifs d'absence « HAND »
 - . Points divers
- Point à la demande des élus sur une mission d'expertise portant sur le CSE France Travail IDF
- Bilan Violences Sexuelles et Sexistes 2024
- Autres informations recueillies lors de ce CSE

Bonne lecture !



L'équipe SNAP IDF s'attache à être au plus près de vos attentes, à relayer vos demandes et alertes, pour remédier à toutes les difficultés et obstacles que vous rencontrez.

Faites-nous remonter vos questions, vos difficultés et vos alertes en cliquant **ICI**



CSE ordinaires 27 et 28 février – 27 et 28 mars 2025 Partie 1 - Page 2 / 6

CSE

Ile de France

• Intervention préalable du SNAP IDF : Humanisme et sens des mots

Le langage est un outil puissant pour exprimer des pensées et des idées de manière claire. Utiliser des termes inadéquats ou incorrectement peut brouiller le message.

Dans sa communication, les termes utilisés par notre employeur doivent être suffisamment rigoureux.

Plus important encore, le dialogue social devrait placer en son cœur le vocabulaire privilégiant l'humain plutôt que le technique, les réalités de terrain plutôt que les concepts brumeux.

Au travers de son intervention, le SNAP IDF tenait à souligner ce point.

Retrouvez le texte de cette intervention en lien [ICI](#).

• Questions et alertes préalables du SNAP IDF :

• Epreuve QCM du concours statut public :

Le 18 mars dernier a eu lieu la 1^{ère} épreuve de la sélection interne des conseillers niveau 2 vers niveau 3. Nous tenons à faire remonter des points les dysfonctionnements techniques de plusieurs conseillers et le ressenti sur ce questionnaire :

Sur les problèmes techniques :

- Problème de partage d'écran lors de la connexion ;
- Les questions auxquelles il faut répondre en 10 secondes ;
- Validation de 70 questions avec un temps restant de 25 mn, sans qu'il soit possible de revenir sur les questions précédentes pour les compléter ;
- La modalité de validation des réponses, peu claire, voire l'impossibilité de valider ;
- Une collègue qui a eu des problèmes de connexion, a reçu sa convocation pour le 27/03 avec une prise en main à faire avant le 26/03 à 11h... un mercredi, jour de temps partiel ;
- Aucune indication sur le nombre de questions déjà répondues ou restantes.

Sur le ressenti des agents :

La connexion est ubuesque et les questions sont infantilisantes. La plupart des agents qui passent cette épreuve ont en moyenne 15 à 30 ans d'ancienneté. Les déconsidérer ainsi n'est pas très sérieux, surtout lorsque France Travail pose en valeur cardinale le fait de « mettre l'humain au cœur de nos missions ».



Les collègues qui ont choisi de rester agents publics le paient cher en termes d'évolution professionnelle.

• Précisions sur l'activité des agents sur les dispositifs FSE :

Certains agents constatent le non-respect de la lettre de mission qu'ils avaient signée lorsqu'ils ont accepté l'accompagnement spécifique FSE, laquelle stipulait que 90% de leur mission seraient sur le dispositif FSE et 10% sur d'autres activités. Aujourd'hui, certains d'entre eux voient plutôt une répartition 70% / 30%.

Les seules explications qu'ils ont reçues est que ce sont les consignes de la Direction, est-ce exact ?

Quelles sont exactement les consignes de la DR et des DD concernant la planification des agents affectés sur ces dispositifs ? Y a-t-il vraiment consigne de la DR, un excès de zèle de la part d'ELD ?

Les lettres de mission sont-elles caduques ?



CSE ordinaires

27 et 28 février – 27 et 28 mars 2025

Partie 1 - Page 3 / 6

CSE

Ile de France

SNAP Cette alerte émane des agents de différents sites du 94, mais nous avons également constaté ce problème lors de nos visites en agence, sur d'autres territoires.

Réponse de la Direction Régionale (DR) :

La position n'a pas changé, 90% FSE et 10% activités agence. La DR demande à être informée des dérives.

• Situation à Vitruve :

En date du 10 mars 2025, les agents de l'agence de Paris Vitruve ont décidé, après maintes interpellations de l'ELD, de la DD et de la DR, de poser un acte fort et de se mettre en grève.

Leurs revendications, vous le savez sans doute, portent sur la charge de travail, la pression managériale, le non-respect de l'accord télétravail, qui prévoit jusqu'à 2 jours de télétravail, et le non-respect de l'équité dans les décisions liées ; et comme pour beaucoup d'agents, les rémunérations et l'absence de reconnaissance de l'établissement, alors que la DR demande plus d'investissement et de résultats.

SNAP Pour le SNAP, ces revendications sont entendables. Face à cette situation qui pourrait faire écho dans beaucoup d'autres agences, quelles réponses apporte la Direction aux demandes des agents ?

Cette question n'a pas reçu de réponse de la DR...

• Situation de l'équipe CSP d'Antony :

Nous avons alerté la DR sur la situation critique de l'équipe CSP d'Antony en sous-effectif du fait d'une mauvaise adéquation charge/moyens, et encore plus en difficulté depuis la disparition d'un des deux prestataires du territoire auquel ils avaient recours.

SNAP Lors de la consultation sur la réorganisation du dispositif CSP, lors du CSE du 30/06/2022, comme d'autres délégations, nous avons alerté sur les risques de réduire la taille des équipes. Jusqu'à cette réorganisation, les équipes avaient une taille critique permettant l'équilibre des charges. Nous voyons aujourd'hui que nos craintes étaient fondées, et pas uniquement sur Antony.

Réponse de la DR : elle déclare ne pas être informée, et va transmettre aux services concernés.

• Transmission des justificatifs pour absence handicap "HAND" :

Quelle est la procédure adéquate pour la transmission de ces justificatifs, dès lors que ceux-ci laissent transparaître la pathologie de l'agent, et sachant que l'ELD n'a pas à la connaître ?

Cette question n'a pas reçu de réponse.

• Points divers :

SNAP Le SNAP avait plusieurs autres questions RH / Paie / Gestion des temps à faire remonter. Ces questions portaient sur des demandes d'éclaircissements de procédures, des alertes sur les absences pour déménagement, le mix possible d'une absence CTEP avec une autre absence, etc...

Le temps du CSE étant contraint, nous avons posé ces questions par écrit, en dehors du CSE.

Depuis, nous avons recueilli les réponses ci-dessous :

Nouveaux badges des sites passés en "plan sûreté" :

Quel est le périmètre géographique de ces badges pour un agent ni élu CSE, ni DS-RSS, ni RP ?

Réponse de la DR : Les accès sont paramétrés comme les anciens badges, à savoir : le site de l'agent + le site de sa DD + la DR + le Campus.



CSE ordinaires 27 et 28 février – 27 et 28 mars 2025 Partie 1 - Page 4 / 6

CSE

Ile de France

Quel est le périmètre géographique de ces badges pour un agent Représentant de Proximité ?

Le Représentant de Proximité peut accéder à son site + le site de sa DD + la DR + le Campus, ainsi qu'à tous les sites de son département (même s'il n'exerce sa mission que sur son périmètre géographique).

SNAP Nous parlons ici uniquement des badges d'accès aux sites passés en « plan sûreté ». Dans le cas contraire, ces badges n'ont pas été distribués, et c'est toujours l'ancien badge qui fonctionne.

• Nouvel Intranet :

Avez-vous connaissance d'un délai pour que les informations spécifiques IDF qui s'y trouvaient, dans la mesure où elles étaient à jour, y soient rechargées (exemple : circuit d'une demande de CPF en IDF, liste des RP...) ?

Réponse de la DR : Elle suppose que des pages sont actuellement égarées et qu'elles vont revenir à leur place. La DR rappelle que cette refonte est un projet vieux de 12 ans. Au vu des remontées, un support va être créé à destination des agents, ainsi que des ateliers pour les élus.



• Versement des primes de tutorat :

Quel est calendrier de versement des primes de tutorat ? Certains agents, pourtant concernés, indiquent ne rien avoir reçu sur leur paie de mars.

Réponse de la DR : Il avait effectivement été dit en CSE que les indemnités étaient versées régulièrement, et que les versements avaient démarré en octobre. De ce fait, il a été compris qu'il y avait des versements chaque mois selon les mois de fin de tutorat. Il s'agissait d'une erreur.

Des 1^{ers} versements ont bien été effectués sur la paie d'octobre, concernant uniquement les tutorats d'alternants ayant eu lieu d'avril à septembre. L'indemnité pour tutorat d'alternant est en effet versée au semestre, lorsque le tutorat est terminé (et la fin actée dans SIRHUS).

Concernant tous les autres tutorats, le versement se fait annuellement, au 1^{er} trimestre :

En mars 2025 : paiement pour tous les tutorats de plus de 3 mois en continu, achevés au 31/12/24 au plus tard, ayant donc eu lieu entre avril et décembre 2024. A cette occasion ont été versées, selon le cas de l'agent tuteur, des indemnités pour 3 mois, pour 6 mois ou pour 9 mois si plusieurs tutorats se sont enchaînés.

Pour information, en IDF, 560 primes de tutorat ont été versées à cette occasion ;

Pour les tutorats à cheval sur 2024 et 2025, l'indemnité sera versée sur la paie d'avril 2025.

Pour les tutorats qui se seront déroulés entièrement sur l'année 2025, l'indemnité sera versée en mars 2026.



PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

LE LIBRE CHOIX !



SNAP
PROCHE, ACTIF, humain !

SYNDICAT SNAP
Région Ile de France

Cliquez pour
adhérer



✉ syndicat.snap-idf@francetravail.fr www.snap-francetravail.fr



CSE ordinaires 27 et 28 février – 27 et 28 mars 2025 Partie 1 - Page 5 / 6

CSE

Ile de France

• Point à la demande des élus sur une mission d'expertise portant sur le CSE FT IDF :

Lors de [notre communication sur le CSE de janvier](#), nous vous faisons part de désaccords au sein du bureau du CSE. A cette occasion, un audit du CSE avait été voté à l'unanimité. S'en est suivi la constitution d'un groupe d'élus pour rechercher le cabinet adéquat.

Lors du CSE de mars, le rapport de ce groupe a été présenté. Le Cabinet JDS Avocats Bobigny, a été retenu, pour un devis d'environ 22 jours de travail, pour 3 collaborateurs, à raison de 1.500€ HT par jour.

A cette occasion, les élus ont décidé d'adopter une délibération commune. Nous vous la présentons ci-dessous.

Délibération des élu.es CSE présentée le 28.03.2025

L'objet de l'audit étant de travailler sur le fonctionnement et les comptes du CSE, les élu.es CSE considèrent que la Commission des Marchés, composée de 3 membres de FO, 1 membre de la FSU et 1 membre sans étiquette, est juge et partie.

Les élu.es CSE ont donc voté, à l'unanimité, un groupe de travail ad hoc composé d'un membre par organisation syndicale représentée au CSE, tou.tes élu.es, mandaté pour établir le cahier des charges, étudier des devis, et présenter au CSE le choix du cabinet retenu.

Ce groupe de travail avait vocation à intervenir au même titre que la commission des marchés.

Par ailleurs, nous rappelons que le point est à l'ordre du jour du CSE et connu par tou.tes les élu.es du CSE depuis vendredi 21 mars 2025.

SNAP Un tract intersyndical intitulé « **Que se passe-t-il en CSE ? Les élu.es dénoncent des méthodes inacceptables, au détriment de la défense des agent.es** » était en cours de rédaction ces jours derniers, afin d'informer les agents de la situation.

En substance, il s'agissait de rapporter les dissensions au sein d'une organisation syndicale qui cherche à obtenir une majorité d'élus pour destituer le secrétaire du CSE, **pourtant issu de ses rangs**, au motif du non-respect du Règlement Intérieur, et au prix de pressions et de menaces.

Malgré la demande unanime des élus des autres OS de pouvoir bénéficier d'éléments de preuve factuels, les élus de l'OS en question n'ont pas donné suite. Les réunions du groupe de travail s'en trouvent très dégradées.

Les élu.es ASPE, CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU, SNAP ont donc décidé de la délibération ci-dessus, pour connaître et objectiver les éléments du dossier, et revenir le plus vite possible à un fonctionnement normal, transparent et démocratique de l'instance, dans l'intérêt des agents.

Certaines organisations ont finalement préféré se retirer du projet. En l'état, ce tract ne verra donc pas le jour, ce que le SNAP IDF déplore.



CSE ordinaires 27 et 28 février – 27 et 28 mars 2025 Partie 1 - Page 6 / 6

CSE

Ile de France

• Bilan Violences Sexistes et Sexuelles au travail - 2024

Ce bilan est présenté en CSE par la Direction à la demande de l'élue « référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ».

A cette occasion, la DR nous détaille les mesures prises en cas de suspicion de harcèlement ou de violences, sur les trois dernières années. L'établissement recense :

- . 15 enquêtes en 2022 (conduisant à 1 avertissement et 1 blâme)
- . 8 enquêtes en 2023 (1 licenciement pour faute grave)
- . 4 enquêtes en 2024 (1 avertissement, 1 blâme et 2 licenciements).

SNAP Ces chiffres sont difficiles à interpréter dans la mesure où les investigations mentionnées ne nous ont pas été transmises. Nous ne pouvons que constater le durcissement des sanctions.

Toutefois, nous restons sur notre faim sur ce sujet, présenté ici de façon trop partielle. Quid des actions de sensibilisation menées par la DR, de l'étude des fiches de signalement sur le sujet, ou encore des résultats des différentes enquêtes d'opinion pour lesquels nous avons été sondés ?

Cette question n'a pas reçu de réponse.

• Autres informations recueillies

• Le plan d'efficience :

Notre [communication sur le CSEC Extra du 25/02/2025](#) présentait les tenants et aboutissants de ce plan, dont l'objet est de « redéployer » au moins 3700 ETP.

Au cours du CSE de mars, nous apprenons qu'il n'y a « pas de raison que des redéploiements ne s'effectuent pas des fonctions support vers le réseau ».

Toutefois, la DR précise qu'en IDF le sujet ne se pose pas vraiment, car le nombre d'agents en fonction support est plutôt en dessous de la moyenne, les opportunités de redéploiement vers le réseau sont faibles, voire inexistantes.

• Les renforts LPE :

La DR indique que le renfort de 100 ETP sera présenté en CSE.

- . 70 d'entre eux seront liés à la transformation de CDD en CDI
- . Les 30 autres seront liés aux calculs de charge dans OPERA, après prise en compte de la « surcharge » en IDF et de l'augmentation de la DEFM.

• Mobilisation de l'OATT :

Des remontées ont fait état de défaut de maîtrise, voire d'interprétations hasardeuses, par certaines ELD quant à l'application de l'OATT.

La DR informe qu'une action d'information a été réalisée en direction de l'ensemble REA du 75. Ce temps d'échange a été animé par le service RH de la DR. Cette action pourra être conduite dans d'autres territoires, si besoin.